

SEANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

Présents : Philippe Barthès, Guy Cathala, Stéphanie Benoit, Daniel Peigné, Michel Bourdel, Maria Gers, Claude Corbaz, Serge Lafon, Michèle Vincent, Marjoleine Fabre, Danièle Escudier, Alain Amalric, Monique Ribot, Jacques Assemat, Michèle Vidal, Florent Gutkin, Isabelle Calas, Joël Cabrol, Jean-Luc Farenc

Excusé avec pouvoir : M. Bernard Prat pouvoir à Mme Isabelle Calas

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la dernière séance,
- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn,
- SPANC : demande d'autorisation de signature des documents relatifs aux aides de l'agence de l'eau,
- Office de tourisme : statuts, convention d'objectifs, représentativité,
- Opération façades
- Questions divers

La date du compte-rendu de la dernière séance est fautive, elle sera modifiée.

1. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn proposant le rattachement des communes du Vintrou et du Rialet à la communauté de communes de la haute vallée du Thoré

M. le Président présente le schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn proposant le rattachement des communes du Vintrou et du Rialet à la communauté de communes de la haute vallée du Thoré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- est favorable au projet de rattachement des communes du Vintrou et du Rialet à la communauté de communes de la haute vallée du Thoré,
- souhaite pouvoir continuer à développer le projet de territoire de la haute vallée du Thoré soutenant les communes rurales et s'appuyant sur des problématiques communes qui sont : le vieillissement de la population, le maintien et le développement de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme, le maintien des services publics et de santé, le traitement des friches industrielles, le développement durable notamment à travers les compétences eau et l'assainissement, l'urbanisme, la petite enfance, etc.
- souhaite s'en tenir à la proposition de M. le Préfet lors de la CDCI du 12 octobre 2015 et exprime sa volonté de ne pas rejoindre la communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

2. SPANC- aide de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des installations selon critères

M. le Président explique que l'agence de l'eau peut aider les particuliers selon des critères bien précis concernant la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif. Pour que cette aide soit distribuée, la communauté de communes, l'agence de l'eau et l'habitant désirant faire des travaux correspondant aux critères d'éligibilité doivent signer une convention. M. le Président demande à l'assemblée délibérante de lui accorder le droit de signer les documents en rapport avec ces aides. Il est précisé que les habitants doivent se signaler à la communauté de communes pour prétendre à ces aides. Une communication sera faite également pour inciter les personnes éligibles à se mettre aux normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer les documents afférents aux aides pour la réhabilitation du SPANC dans le cadre des programmes de l'agence de l'eau.

3. Office de tourisme de Mazamet : approbation des statuts, de la convention d'objectifs et désignation des élus

M. le Président présente aux élus les statuts de l'office de tourisme de Mazamet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'office de tourisme de Mazamet et approuve les statuts de l'association « Office de tourisme Mazamet-Montagne Noire » et la convention d'objectifs incluant la convention de versement de la taxe de séjour,
- autorise M. le Président à signer les statuts et la convention d'objectifs,
- désigne, pour le représenter à l'association « office de tourisme Mazamet-Montagne Noire » les délégués suivants :

- Philippe Barthès
- Danièle Escudier
 - Maria Gers
- Monique Ribot
- Marjoleine Fabre

4. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RAVALEMENT DE FACADES

Vu la délibération du 18 octobre 2006.

M. le Président présente les nouveaux dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder le paiement :
 - D'une subvention d'un montant de 1 080 € pour la réfection de la façade de M Maynadier Claude pour des travaux effectués au 63, rue du Paradis à Labastide-Rouairoux.
 - D'une subvention d'un montant de 848 € pour la réfection de la façade de M Bernard Bonhomme pour des travaux effectués au 101 rue de Camproux à Sauveterre.

5. Budget : décisions modifications du budget et demande de subvention dans le cadre de la programmation de l'été

→ Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder au vote de la décision modificative suivante, sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2015 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	64111	Charges de personnel et frais assimilés	5 500€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-5 500€

→ Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder au vote de la décision modificative suivante, sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2015 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	73925	Atténuations de produits	780€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-780€

→ M. le Président présente le dispositif d'aide à la diffusion du spectacle vivant de la Région Midi-Pyrénées et souhaite pouvoir solliciter ces aides dans le cadre des animations de l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à solliciter le concours de la Région pour la programmation de spectacles d'équipes artistiques agréées par la Région dans leur discipline.

6. Questions diverses

Réseau chaleur bois : L'ensemble des élus souhaite participer à l'étude permettant de définir s'il est avantageux ou non pour les communes d'installer une chaudière au bois ou un réseau de chaleur. Un inventaire du patrimoine communal susceptible d'utiliser cette ressource première sera effectué, cet inventaire peut également inclure des collectivités qui pourraient être intéressées par ce dispositif (ex : le département avec le centre de secours, le musée ou le collège) et des organismes (ex : HLM).

Rappel : il est important que chaque commune participe aux réunions concernant le PLUi car ce document va définir pour les dix prochaines années des orientations fortes en termes d'urbanisme, d'économie, de tourisme, de répartition des services, d'environnement et de cadre de vie...